

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : « Accompagnement et renforcement des capacités des initiatives locales existantes en matière de prévention et de prise en charge de VBG »

Réunion d'information : **21 janvier 2025 à 10h00**

Référence du marché : BFA23002-10023

Veillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 2.4.2 « Calendrier indicatif ». Pour rappel, les notes conceptuelles doivent parvenir **avant la date limite (10 février 2025 au plus tard à 12h00) et à l'adresse indiquées** aux point 2.2.2 « Où et comment envoyer la note conceptuelle » des lignes directrices. **Les notes conceptuelles tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	Enabel accorde t'elle la priorité aux organisations locales comparativement aux ONG internationales au regard de l'enveloppe et de la période de mise en œuvre ?	Pas de priorité accordée aux organisations locales ou tout autres organisations au regard du principe d'égalité de traitement.
2.	Au regard de l'enveloppe y'a-t-il une ouverture pour une mise à l'échelle (partage des coûts) ?	Faisable dans la mesure où les activités de l'action ne soient pas reléguées au second plan. Le Co-financement est encouragé
3.	Indicateurs de base, les collectes de données sont-ils dévolus à Enabel ou aux organisations qui vont bénéficier du financement ?	Pour les indicateurs propres à l'Appel à Proposition, ces indicateurs seront suivis par le projet LASSO Santé. Les données seront collectées par l'entité pour les indicateurs spécifiques à l'Appel à Proposition. Une collaboration est attendue des entités avec les services techniques. En somme, bien que le projet LASSO Santé assurera un suivi des indicateurs, l'entité bénéficiaire de l'Appel à Proposition a le devoir d'assurer la collecte des données des indicateurs spécifiques de l'Appel à Proposition. Cela s'inscrit dans la démarche classique de mise en œuvre de tout projet.
4.	L'organisation soumissionnaire doit-elle proposer d'autres indicateurs que ceux de l'Appel à proposition ?	L'organisation soumissionnaire peut bel et bien proposer d'autres indicateurs en plus des indicateurs proposés dans les lignes directrices
5.	Les cibles des indicateurs portent-elles pour les 02 districts sanitaires ?	Oui, l'Appel à Proposition devra contribuer à l'atteinte de ces indicateurs pour les 02 districts sanitaires.
6.	Quel est le critère de choix de la Boucle du Mouhoun pour la prise en compte des VBG ?	Le projet LASSO s'inscrit dans un programme de l'UE qui vise à répondre à un certain nombre de défis dont le renforcement des services sociaux de base qui prend en compte les Violences basées sur le Genre. Le programme de l'UE couvre 03 régions dont la région de la

		boucle du Mouhoun, région d'intervention du projet LASSO Santé.
7.	Y'a-t-il une exception pour dépasser les 100 000 Euros de l'enveloppe.	Pas de possibilité de dépasser le plafond de 100 000 Euros
8.	Indicateur de prise en charge des femmes, prise en charge psycho-social, cet aspect est-il dévolu aux sociétés étatiques ? Est-ce possible au niveau de l'organisation contractante de réaliser ces prestations ?	Pas d'imposition faite par Enabel, pourvu que la proposition se fasse dans un principe de durabilité en lien avec la politique gouvernementale.
9.	Rapports financiers, ces documents évalués par les partenaires indépendants sont-ils recevables ?	<i>Les Etats financiers sont à faire valider par un organisme indépendant.</i> Nous vous invitons à lire le paragraphe 2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)] des lignes directrices pour plus de précision
10.	Sur les 02 zones, est-ce qu'une organisation peut postuler pour une seule zone ?	Non, les zones ne sont pas divisées en lot.
Autres questions reçues par mail		
11.	Il est demandé : Le casier judiciaire du premier responsable de la structure ; L'attestation de la situation fiscale de la structure, L'attestation de la situation CNSS de la structure ; Le document d'exemption de la non Faillite de la structure ; La déclaration sur honneur signée par le premier responsable de la structure Le document d'exemption de la non Faillite de la structure concerne-t-il aussi les associations ?	Les documents listés dans votre message ne doivent pas être soumis avec la note conceptuelle. Nous vous invitons à lire le paragraphe 2.2.1 Contenu de la note conceptuelle des lignes directrices pour plus de précision
12.	Nous avons néanmoins une préoccupation à vous soumettre concernant une des exigences de recevabilité des demandeurs au point 2.1.1 : "Pouvoir justifier d'expériences précédentes de 02 ans au moins avec un bailleur de fonds international en lien avec les thématiques de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR) ou spécifiquement de violence basée sur le genre (VBG) " De façon plus précise, qu'est-ce qui pourrait selon ENABEL constituer des « preuves » des expériences pour pouvoir répondre à ce critère d'éligibilité ?	Une attestation de bonne fin du client/bailleur ou un contrat prouvant que le soumissionnaire a bien exécuté une ou des missions en lien avec les thématiques concernées.